



...REGLEMENT PARTICULIER DU 3^{ème} OPEN ADULTES DE L'AIGLON DU LAMENTIN

20 février (8h-17h) et 21 février (8h-19h) 2021...

Autorisation : 2007217

Règlement particulier : SD, SH, DD, DH, DM / Palais des sports du Lamentin de 20 février et 21 février 2021

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD

- 1-** Le tournoi se déroulera en application des règles de la FFBad. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de vingt et un points. **Ouvert aux joueurs minimes à vétérans.**
- 2-** Tout participant doit être en règle avec la FFBad et sa Ligue et ne devra pas faire l'objet d'une suspension et doit être en mesure de prouver son identité.
- 3-** **Le juge arbitre principal est Cyrille BERTON.** Il est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.
- 4-** Le montant des droits d'engagement est de 20 euros pour 1 tableau, 25 euros pour 2 tableaux et 30€ pour 3 tableaux. Un règlement groupé par club est souhaité.
- 5-** Les inscriptions se feront uniquement par email et par retour de la plaquette d'inscription (fourni par le comité d'organisation). Centralisation par club (une plaquette).
- 6-** La date limite d'inscription est le samedi 13 février 2021 à minuit. Les inscriptions seront prises en compte par rapport à la date d'inscription par mail.
- 7-** Tous les joueurs pourront s'inscrire sur les 3 tableaux : simple, double et mixte. Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « en attente ».
- 8-** Les joueurs/paires seront placés en fonction de leur CPPH dans des tableaux homogènes de 4 à 16 joueurs/paires (**le comité d'organisation se réserve le droit de 2 wild-cards par série**). Tous les tableaux débiteront en poule.
- 9-** Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi. Par exemple de **limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux**, de fusionner certaines séries ou de modifier les tableaux dans l'intérêt de la compétition, avec l'accord du JA.
- 10-** La compétition se déroulera **en poules**, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de quatre à six joueurs/paires avec 2 sortants dans la mesure du possible, ou **poule unique de 4, 5, 6 ou 7.**
- 11-** L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifié à tout moment sur décision du juge arbitre et/ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.
- 12-** Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales ou éventuellement arbitrés par un arbitre officiel à la demande du Juge Arbitre.
- 13-** **Les volants seront à la charge des joueurs.** Les volants officiels RSL1 seront fournis pour les finales. Ils seront en vente sur les lieux de la compétition et seront utilisés en cas de litige entre joueurs. Il y aura partage égal des volants du match entre les joueurs.
- 14-** Les joueurs sont convoqués 60 minutes minimum avant leur premier match.

Sauf pour les joueurs jouant à 8h00 qui eux seront convoqué à 7h30

15- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

16- Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à son match.

17- Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer et les membres du comité d'organisation. Pendant les pauses réglementaires, **2 personnes licenciées à la FFBad sont autorisée à accéder au terrain pour coacher.**

18- Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

19- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.

20- Tout joueur désirant s'absenter quelle qu'en soit la raison et quelle qu'en soit la durée, devra prévenir le Juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

21- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.

22- Tout volant touchant une infrastructure des salles sera compté faute sauf au service où il pourra être rejoué une fois.

23- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier.

24- Selon l'Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC), chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués en arrivant à la table de marque, une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition. Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

25- Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute autre réclamation est déclarée irrecevable.

26- Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.

27- Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**le mercredi 17 février à 15h**) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives au Juge arbitre (cyrilleberton972@gmail.com). Sans justificatif le licencié s'expose à une suspension de toute compétition.

28- Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

29- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents.